

**Décision motivée de recours à la procédure négociée sans publication préalable et d'attribution selon l'article 4, 1° et 8° de la loi du 17 juin 2013**

**Pouvoir adjudicateur**

Smals  
Avenue Fonsny, 20  
1060 Bruxelles

**Objet du marché**

Le marché vise, dans le cadre de la crise du Covid-19, la mise à disposition d'une plateforme de réservation qui permet aux résidents de la Belgique de réserver un créneau dans un centre de vaccination avec le code de vaccination.

**Procédure**

Le présent marché est un marché de services et il est attribué par une procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42, §1, 1°, b) de la loi du 17 juin 2016.

Dans le contexte de la crise sanitaire coronavirus Smals agit dans l'urgence, et plus spécifiquement pour la campagne de vaccination, la disponibilité d'une application de réservation est impérieuse.

La solution doit être opérationnelle aussi vite que possible (2 semaines après attribution du marché) afin de pouvoir être pleinement utilisée pour la campagne de vaccination, ce qui ne permet pas de respecter les délais exigés par la procédure ouverte, restreinte ou concurrentielle avec négociation.

Le cahier des charges a été envoyé aux sociétés suivantes :

- Afspraken.be,
- Corilus,
- DOCLR,
- Doctena,
- Golazzo Sport,
- Introlution,
- Medici,
- Mediportal,
- Progenda.

## Soumissionnaires

En date du 18/01/2021, 3 sociétés ont remis une offre :

1. DOCLR (Paronella),
2. Doctena,
3. MTC (Medici).

## Sélection des soumissionnaires

Les soumissionnaires ont été examinés au regard des critères de sélection fixés au point 3.3 du cahier spécial des charges.

Tous les soumissionnaires sont sélectionnés car ils répondent aux critères de sélection.

## Examen de la régularité des offres

Les offres ont été examinées dans le cadre de leur régularité. De cet examen, il ressort que les offres sont régulières.

## Examen des offres dans le cadre des critères d'attribution

### Critère d'attribution 1 : les conditions administratives et commerciales

#### 1. Classement du critère 1

Le classement du critère 1 est le suivant :

1	DOCLR (Paronella), Doctena, MTC (Medici) ex-aequo
---	---

#### 2. Motivation

Les offres ne dérogent pas aux conditions du cahier des charges et ne contiennent aucune condition (autres que celles jugées dans les autres critères d'attribution) qui les distingueraient de façon positive ou négative.

**Critère d'attribution 2 : Le degré d'adéquation avec les besoins**
**1. Classement du critère 2**

Le classement du critère 2 est le suivant :

1	DOCLR (Paronella), Doctena, ex-aequo
2	MTC (Medici)

**2. Motivation**

Les offres de DOCLR (Paronella) et Doctena sont jugées équivalentes et occupent la première place du classement ex-aequo.

L'offre de MTC (Medici) occupe la seconde place du classement avec une cote proche de celle des offres qui occupent la première place du classement. L'offre de MTC (Medici) est jugée inférieure aux autres offres car l'application est disponible en moins de langues, nécessite des adaptations pour satisfaire au besoin relatif au GDPR. Enfin, l'offre de MTC (Medici) apporte le moins la garantie de la satisfaction du besoin relatif au webservice pour la consultation d'une réservation existante.

**Critère d'attribution 3 : Le délai de mise en production et la disponibilité de la solution**
**1. Classement du critère 3**

Le classement du critère 3 est le suivant :

1	DOCLR (Paronella), Doctena, ex-aequo
2	MTC (Medici)

**2. Motivation**

Les offres de DOCLR (Paronella) et Doctena sont jugées équivalentes et occupent la première place du classement ex-aequo.

L'offre de MTC (Medici) occupe la seconde place du classement. Le délai de mise à disposition de la solution est plus long que dans les 2 autres offres et dépasse les 15 jours calendriers après l'attribution tel que demandé dans le cahier des charges. De plus, l'offre de MTC (Medici) apporte moins d'informations sur la fréquence des interventions qui pourraient entraîner l'indisponibilité de la solution.

### Critère d'attribution 4 : Le prix

#### 3. Classement du critère 4

Le classement du critère 4 est le suivant :

1	DOCLR (Paronella)
2	Doctena
3	MTC (Medici)

#### 4. Motivation

Les aspects suivants ont été pris en compte :

- Le coût du scénario décrit dans le cahier des charges
  - 100.000 vaccinations par jour
  - 250.000 vaccinations par jour
- Les tarifs d'expertise technique demandés au point 3.7.4.3 du cahier des charges
- La politique de prix

#### **Le coût des scénarios décrits dans le cahier des charges**

- **100.000 vaccinations par jour**
- **250.000 vaccinations par jour**

Pour chacun des scénarios DOCLR (Paronella) a remis l'offre la moins chère, suivi de l'offre de Doctena, MTC (Medici) a remis l'offre la plus chère.

#### **Les tarifs d'expertise technique demandés au point 3.7.4.3 du cahier des charges**

L'offre de Doctena est jugée la meilleure devant l'offre de DOCLR (Paronella) car Doctena transmet un plus large panel de profils et à des tarifs plus avantageux que DOCLR (Paronella).

L'offre de MTC (Medici) est jugée la moins bonne car les tarifs de consultance ne sont pas transmis.

#### **La politique de prix**

L'offre de DOCLR (Paronella) est jugée la meilleure car elle donne le plus de détails sur la composition des coûts, suivie de l'offre de MTC (Medici), l'offre de Doctena est jugée la moins bonne car elle communique le moins d'informations chiffrées.

**Conclusion**

Pour l'ensemble des critères d'attribution et tenant compte du poids respectif des critères d'attribution, le classement en vue de l'attribution est le suivant :

1	DOCLR (Paronella)
2	Doctena
3	MTC (Medici)

L'offre de DOCLR (Paronella) étant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse, le marché du cahier des charges Smals-BB-001.005/2021 lui est attribué.